

Motion du CT-MESR du 4 février 2019

Solidarité avec Louis Boyard : halte à la répression, interdiction des LBD et des grenades de désencerclement !

Samedi après-midi alors qu'il participait à la manifestation en soutien aux mutilé.es et aux blessé.es, Louis Boyard président de l'UNL, a été blessé. Les faits se sont passés place de la République, Louis n'avait pas de gilet jaune et ne participait à aucune action autre que la manifestation déclarée et autorisée. Gravement blessé au pied, peut-être par un tir de LBD, il a perdu connaissance et a dû être pris en charge par les pompiers qui l'ont fait admettre aux urgences. Il déclare vouloir porter plainte contre le ministre de l'intérieur.

Les élus du CT-MESR dénoncent un acte grave et inamissible : manifester doit rester un droit. Les élus du CT-MESR manifestent leur solidarité pleine et entière avec Louis Boyard et son organisation. Les élus du CT-MESR condamnent la répression qui s'abat sur les manifestant.es, dénoncent la nouvelle loi attaquant la liberté de manifestation qui vient d'être votée et réclament l'interdiction de certaines armes, comme le LBD et les grenades de désencerclement, dans les opérations de « maintien de l'ordre » pendant les manifestations.